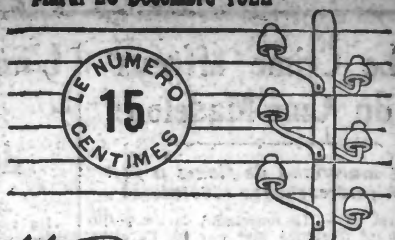


L'Égalité



DE ROUBAIX-TOURCOING

Réponse à un buveur d'eau



Je l'aurais parié! Un de mes derniers « cinés », où je conjurais le Seigneur de ne pas permettre à la ligue antialcoolique de venir à bout de son ennemi mortel, l'alcool, m'a valu une sérieuse engueulade d'un buveur d'eau.

Il a été prouvé par le Déluge que les méchants sont buveurs d'eau. Ceux de nos jours n'ont pas dégénéré, car celui à qui j'ai eu affaire est doué d'un caractère atrabilaire qui nécessiterait bien qu'il mette un peu de vin dans son eau.

Après m'avoir congrument traité de poltron, il m'invite à réclamer, avec la majorité du peuple belge, l'interdiction complète de la vente de l'alcool; ça vaudra mieux que d'encourager les travailleurs à chercher de la joie dans l'ivresse alcoolique. Et mon aimable correspondant, qui se demande si je ne suis pas actionnaire de distillerie, insiste que je pourrais bien être payé par les historiens, les distillateurs et les « magnats du genièvre ».

Les gens qui ne connaissent point bien rien de moi voir représenté sous les espèces et apparences d'un individu toujours entre deux bouteilles offertes par les « magnats du genièvre », et ils se diront que c'est par de tels arguments que les ligues antialcooliques entendent répondre à ceux qui ne professent pas pour eux une admiration sans mélange, c'est qu'ils ne sont pas très sûrs de l'excellence de leur cause.

Mais puisque mon buveur d'eau tient à savoir pourquoi je ne veux pas me convertir à la religion hydraulique dont il est l'apôtre, je n'éprouve aucun embarras à préciser ma pensée.

D'abord, je considère les antialcooliques comme des gens prodigieusement embêtants. C'est le propre de tous les particuliers qui organisent des ligues antialcooliques, de commencer par canuler les concitoyens; ils s'imaginent remplir une mission d'essence supérieure, sinon divine, et se croient en dehors de leur église il n'est point de salut.

Je ne demande pas la mort des antialcooliques, mais je demande qu'ils laissent mourir en paix les autres hommes des bonnes choses dont ils ne veulent pas. Je ne demande pas la mort des antialcooliques, mais je demande un peu de quel droit une ligue quelconque s'obligerait à m'abstenir de boissons alcooliques et m'empêcherait de me gargariser de cette pureté septentrionale qui coule, vermeille et gaillarde, de nos pressoirs bourguignons. Si mon voisin aime le sirop de groseilles,



est-ce une raison pour me défendre de verser dans mon verre la mousse étincelante ou le soleil de la Champagne à mis ses rayons d'or? Et si je clôture un bon repas avec un verre de fine qui met seepries d'or sur les bords du cristal, devrais-je en demander la permission au président des Hydropathes?

Mon correspondant a l'excuse d'être Belge: il ne peut sans doute comprendre le charme que met dans l'existence le humage du plot. S'il veut s'en rendre compte, qu'il aise noire trulent Rabelais: c'est la meilleure école de bonne humeur, ce phil-

losophie aimable, d'optimiste gâté que l'on puisse trouver. Et elle a pour fondements nos bons vins de France.

C'est pourquoi je réclame des buveurs d'eau la même tolérance que je professe à leur égard: je les autorise à se noyer dans la flotte; mais j'exige qu'ils me laissent la paix avec leur prétention d'interdire les boissons alcooliques.

Si les antialcooliques exagèrent en préconisant cette interdiction, je dois cependant reconnaître qu'ils ont raison lorsqu'ils s'en remettent à l'ivrognerie. Je proclame avec eux que l'ivresse est dégradante et abrutissante, et j'ai toujours déploré l'erreur du suffrage universel, qui laisse le droit d'influer à des destinées d'un pays à un homme que l'alcool a ravale au niveau de la brute.

Mais est-ce que la Ligue antialcoolique est bien sûre que c'est en interdisant la vente de l'alcool ou en la réglementant qu'elle arrivera à supprimer les ivrognes? Je pense que c'est là une de ses nombreuses illusions. La prohibition a surtout pour résultat d'augmenter le nombre des succédanés qui intoxicent encore plus sûrement que l'alcool; elle ne diminue pas le nombre des ivrognes, qui qu'en dise moi correspondant, qui assure qu'en Belgique il n'y en a plus. C'est bien possible, mais alors l'antialcoolique belge n'est pas un article d'exportation, car je connais pour ma part un grand nombre de sujets d'Albert I. qui s'offrent assez souvent des « muffées » sensationnelles.

J'aurais bien plus de confiance dans une répression pénale, à la manière turque, que dans toutes les lois de prohibition. Les chaouchs ottomans qui rencontrent un ivrogne lui administrent une trentaine de coups de bâton, ce qui la plus efficace des garanties contre la récidive.

Mais au fond, voyez-vous, ce n'est ni la loi civile, ni la loi pénale, ni même l'éducation ouvrière que l'on prend pour une panacée, comme s'il n'y avait que les ouvriers pour se saouler! Ça n'est rien, la toute cette qui supprimera l'ivrognerie: c'est une transformation radicale des conditions d'existence de la société. Tous les remèdes que proposeront les ligues de toutes couleurs à un phénomène inhérent à l'état social actuel ne servent jamais, si l'ose dire, que de la roupie de sansonnet!

E. VERMEERSCH



Un homme voulut prouver qu'il était sain d'esprit

Et pour cela, il s'est tué

Paris, 24. — M. Emile Aaron, marchand de vins, avenue Michelet, à Saint-Ouen, se plaignait depuis longtemps d'être entouré de gens qui lui en voulaient, qui cherchaient à le faire passer pour fou, et qui le prétendaient alcoolique.

Pour démontrer à ceux qui le dénigraient ainsi qu'il ne méritait pas la déplorable réputation qu'on voulait lui faire, suivant lui, M. Aaron se décida à écrire au commissaire de police qu'il allait se suicider et pria le magistrat de faire procéder à son autopsie.

Cette autopsie, dit-il, que je vous supplie de faire faire au plus vite, si je ne me rate pas, démontrera sans contestation possible que je n'étais pas atteint des tares qu'on me reproche journellement.

Logiquement, M. Aaron et dû choisir pour mettre à exécution son fatal projet, le voisinage de la Morgue. Or, c'est devant l'hôpital Bichat, boulevard Ney, qu'il s'est, le soir, tiré trois balles de revolver dans la tête.

noël 1922



Pourquoi qu'il rit, l'Enfant-Jésus?

Parce que les mages lui ont apporté les belles images du superbe numéro de Noël du « REVEIL ILLUSTRE » ! Et il a raison d'être joyeux, car pendant 33 ans il va pouvoir se délecter en lisant les beaux romans du « REVEIL ILLUSTRE » !

Le « Réveil Illustré » commence à publier L'HOMME QUI PLEURE, un des plus beaux romans-cinéma modernes de Louis d'HÉE

Le nouveau Préfet de l'Aisne

Nous avons annoncé que par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur d'une part, la Préfecture de l'Aisne jusqu'ici préfecture de 2e classe, était placée dans la catégorie des préfectures de 3e classe, et, d'autre part, M. Bourienne, Préfet de l'Aisne, était appelé à d'autres fonctions et remplacé par M. Roussel, dont nous publions ci-dessus la photographie.



M. ROUSSEL

Les deux décisions gouvernementales en question ont été vivement commentées hier par les représentants du département de l'Aisne.

M. Ringuier a déposé sur le bureau de la Chambre la demande d'interpellation que nous avons reproduite.

Au Sénat, M. Fernand Merlin, sénateur de la Loire, a fait connaître son intention de déposer à la prochaine séance une question au ministre de l'Intérieur « sur les motifs qui ont pu déterminer la disgrâce de M. Bourienne ».

Rappelons que M. Bourienne fut longtemps sous-préfet de Roanne.

On demande des boursiers

Le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire signalant l'insuffisance du nombre des candidats des écoles publiques aux bourses des lycées et collèges.

En conséquence, le ministre donne au personnel de l'enseignement primaire des instructions tendant à favoriser le recrutement aux bourses d'enseignement secondaire par une préparation et une propagande appropriées.

Le Russe assassin de Lens

Nous avons relaté le drame affreux qui se déroula vendredi matin, dans un cabaret de l'avenue du Quatre-Septembre, à Lens et dont la victime fut la tenancière de l'établissement, Mme Veuve Théron, 43 ans, originaire de Liévin qui vivait depuis plusieurs mois avec le sujet russe Henri Berkoum, 37 ans, né à Pokatlow.

M. Cardon, commissaire de police, a continué son enquête sur ce crime. Avec l'assassin, Henri Berkoum, expulsé russe, arrêté aussitôt son forfait accompli, il a pu



Henri BERKOUM

reconstituer la scène tragique. Le policier a pu retrouver la première balle tirée, qui n'a pu atteindre la victime à hauteur d'homme, ce qui anéantit la version de Berkoum, qui prétendait avoir tiré étan; couché, après le coup porté par le Polonais Trézi; trois paroiss du baraquement portent la trace de la balle blindée.

Le criminel est très calme et se prête facilement aux interrogatoires que lui fait subir M. Cardon. Il ne manifeste aucun repentir. Hier-matin, il a été conduit devant M. le procureur de la République de Béthune.

M. le juge de paix Tissot, du canton Est de Lens, a procédé, samedi après-midi, à l'apposition des scellés au domicile de la veuve Théron.

L'accident de Saint-Denis

Paris, 24. — L'état de santé des victimes de l'accident de chemin de fer qui s'est produit hier soir au pont de Soissons de Saint-Denis s'est nettement amélioré au cours de la nuit et n'inspire plus d'inquiétude.

D'autre part la circulation normale est rétablie ce matin.

Sarah Bernhardt n'est pas guérie

Paris, 24. — L'état de santé de Mme Sarah Bernhardt après l'indisposition qui l'avait obligée à renoncer à tenir le rôle qu'elle devait jouer s'était sensiblement amélioré. On annonce ce matin qu'il est moins satisfaisant.

Les COULONNEUX de la 1^{re} Région ont inauguré hier leur maison à Lille

Et cela a donné lieu à une belle manifestation

Ainsi que le « Réveil du Nord » l'avait annoncé les coulonneux, ont inauguré, hier, la maison des colombophiles, située rue de Pas, à Lille.

Cette manifestation, toute de simplicité a démontré, que le sport colombophile avait reconquis toute sa vitalité d'avant-guerre.

pour le concours désintéressé que le Réveil du Nord ne cesse d'apporter au sport colombophile. Nous remercions M. Leroy Béaigue en lui promettant que notre journal réservera toujours une large place à ce sport.

Le Congrès

Dès 9 heures, la Maison est envahie, par de nombreux délégués de Lille, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Lannoy, Saint-Pol-Ternoise, Arras, Valenciennes, Denain, Hazebrouck, Saint-Omer, etc., etc.

A 9 h 30, dans la grande salle, garnie de drapeaux et de plantes vertes, ils sont trois-cents. Au bureau, M. Leroy-Béaigue, président, assisté du lieutenant Boudailleur, chef des services colombophiles du 1^{er} C. A., de MM. Claié, Hazard, Ronse, Welcomme, Mallet, Vandewynckel.

Le lieutenant Boudailleur, en un langage clair et précis invite, les amateurs à organiser des concours de nuit. L'expérience tentée a démontré que le pigeon pouvait s'orienter la nuit.

Il y a deux ans dit le lieutenant Boudailleur que notre confrère M. Leclercq, de Lannoy a, avec audace, organisé le premier concours de nuit et son enseignement a été plus probant.

Les Vœux

Des délégués de Roubaix émettent ensuite divers vœux: 1. Que le contrôle des



LE COMITE ET LES OFFICIELS DEVANT LA PLAQUE COMMEMORATIVE QUI A ÉTÉ INAUGURÉE HIER DANS LA MAISON DES « COULONNEUX » A LILLE.

De gauche à droite: en haut: MM. MALLET, DUPONT, CHUFFART, PROEST, CLAIÉ, PALLIÉZ, Lieutenant BOUDAILLIEZ, J. VANDEWYNCKELE, ROSOOR et LEBLEU.

En bas: MM. DEMOOR, Paul SION, G. VANDAME, LEROY-BÉAÛGUE, Colonel RAYMOND et COULEN.

Les délégués sont de plus en plus nombreux, la salle devient exigüe.

Un coup de sonnette et le congrès annuel commence. M. Leroy-Béaigue, en termes excellents, remercie les délégués de leur présence; rappelle l'œuvre de la Fédération; la création de la Maison des Coulonneux et les encourage à travailler pour le sport si populaire et national, qu'est la colombophilie. Le discours du président est très applaudi.

On passe à la lecture de rapports de M. Lebleu du groupement central, de M. Claié, du docteur Léglillon. Après observations de MM. Duquesnoy, Wibaux, Palliez les rapports sont adoptés à l'unanimité, ainsi que celui présenté par M. Vandewynckel.

Nous recueillons ensuite, les félicitations du bureau, approuvées par l'assistance.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

25 DÉCEMBRE



et moi aussi, l'ai réveillonné dans les « boîtes » de nuit!

LA MAISON DU MYSTÈRE

par Jules Mary



Photo-Eclair

Haleant, le bandit tient le moribond entre ses mains crispées. Corradin l'assassin impuni, parviendra-t-il à arracher au vieux braconnier Rudenberg, son terrible secret. Le vieux paralysique emportera-t-il au contraire la preuve du crime dans sa tombe et le malheureux Villandri, victime de la faute d'un autre, restera-t-il à bagne, expliquant un crime qu'il n'a pas commis?...

C'est ce que nos lecteurs apprendront en lisant les émouvants épisodes du célèbre roman de JULES MARY.

C'est demain que nous commencerons la publication de LA MAISON DU MYSTÈRE